



Communiqué de presse **CFST**

Septembre 2018

Sécurité au travail et protection de la santé dans les entreprises de l'économie carnée

Chaque année en Suisse, la branche de l'économie carnée enregistre plus de 2000 accidents professionnels, dont environ la moitié est due à des coupures ou à des piqûres. La sécurité au travail et la protection de la santé jouent par conséquent un rôle essentiel dans ce secteur. C'est la raison pour laquelle la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST a décidé de consacrer aux entreprises de l'économie carnée une brochure de la série **«L'accident n'arrive pas par hasard!»** afin de les soutenir dans la prévention des accidents du travail, des maladies professionnelles et des atteintes à la santé liées au travail.

Un précieux instrument de travail pour la prévention

Cette brochure contient d'importantes informations sur la sécurité au travail et la protection de la santé dans les boucheries, les abattoirs, les entreprises de transformation de la viande ainsi que dans le commerce de détail de viandes et de produits à base de viande. Elle s'adresse en premier lieu aux employeurs, aux préposés à la sécurité, aux travailleurs et aux formateurs.

Les risques potentiels y sont subdivisés en rubriques thématiques assorties de propositions de mesures appropriées. La CFST contribue ainsi activement à réduire les jours d'absence dus à des accidents ou à des maladies dans la branche de l'économie carnée. Les avantages sont évidents: une baisse des absences et des coûts, une hausse de la motivation et du rendement.

Commande en ligne gratuite

La brochure peut être commandée ou téléchargée gratuitement au format pdf sur le site de la CFST (réf. 6293.f):

www.cfst.ch > Documentation > Service des commandes

Informations aux médias:

Carmen Spycher
Secrétaire principale de la CFST

Téléphone: 041 419 67 50

E-mail: carmen.spycher@ekas.ch

Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST
Fluhmattstrasse 1, case postale, 6002 Lucerne

((Infobox))

Tâches de la CFST

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST fait office de plaque tournante pour la sécurité au travail et la protection de la santé. A ce titre, elle veille à l'application uniforme des prescriptions de sécurité dans les entreprises, à l'utilisation coordonnée des moyens financiers disponibles et à la collaboration efficace avec les partenaires des inspections cantonales du travail, du SECO, de la Suva et des organisations spécialisées.

Pour plus d'informations: www.cfst.ch.